

LES ÉQUIPES MOBILES au secours des écoles en dé tresse

▶ Depuis 14 ans, ces équipes se rendent dans les écoles qui en font la demande afin de lutter contre la violence et le décrochage scolaire

▶ Il y a 14 ans, la Fédération Wallonie-Bruxelles a imaginé un moyen de lutter contre la violence et le décrochage en milieu scolaire. C'est comme ça que les équipes mobiles de l'enseignement, une sorte d'association de super-héros se rendant dans les écoles en situation de crise, ont vu le jour. Depuis lors, un paquet d'établissements scolaires ont eu l'occasion de faire appel aux services de ces équipes. Rien qu'en 2017, elles ont reçu et traité pas moins de 2.048 demandes d'interventions. Le coordinateur de ce service, Bruno Sedran, nous dit tout sur les missions effectuées par ce service unique.

En quoi consistent exactement ces équipes mobiles de l'enseignement ?

"C'est un service que nous rendons à une école à la demande d'un chef d'établissement. Nous offrons un soutien dans trois grands types de domaine : le décrochage scolaire, les incidents critiques et imprévisibles et les situations de harcèlement ou de conflit."

Qu'entendez-vous par "incident critique" ?

"Ce sont des événements soudains pour lesquels il y a un risque réel de traumatisme chez les élèves ou les enseignants. Ça peut

être le décès d'un élève ou d'un prof, un enseignant ou un élève qui est victime d'une crise cardiaque en classe ou pendant le cours de gym... Tous des événements imprévisibles ! On intervient aussi suite à des actes de violence grave ou suite à des incendies, des accidents, etc. L'année passée, on est allé dans une école professionnelle où un élève s'est coupé la main lors d'un atelier."

Comment agissez-vous concrètement sur le terrain en cas d'incident critique ?

"On n'est pas là pour remplacer les services de secours : on ne se substitue pas aux ambulances, aux pompiers, etc. Mais on arrive rapidement sur les lieux. Les écoles peuvent faire appel à nous en semaine de 8 h à 17 h 30. Nous garantissons un premier contact avec l'établissement dans l'heure. On commence toujours par faire une première analyse de la situation, des besoins et des ressources de l'école et puis on voit si on se rend sur place. On envoie toujours au moins deux agents pour chaque intervention."

Quel est le profil de vos agents ?

"On n'est pas un service d'urgence mais notre équipe a été formée par la Croix-Rouge. On est une équipe pluridisciplinaire qui comprend des anciens ensei-

gnants et chefs d'établissements, des criminologues, des sociologues, des psychologues, des éducateurs et des assistants sociaux. On a aussi des anciens journalistes."

Quel type d'aide apportez-vous aux écoles ?

"On fait un travail sur la gestion des émotions. Notre rôle est d'aider les écoles à retrouver un état de fonctionnement normal, stable. On est là aussi pour offrir une aide aux chefs d'établissements qui ont tendance à s'oublier dans l'urgence. On est là pour les aider, les rassurer et les écouter. On les aide aussi à communiquer

sur les événements difficiles qu'ils vivent. On leur apprend qu'on ne communique pas de la même manière quand on est face au suicide d'un élève ou quand il s'agit d'un accident. En cas d'incident critique, nos interventions durent jusqu'à trois jours. Pour les cas de harcèlement et d'absentéisme, notre suivi peut parfois durer une année scolaire."

Maïli Bernaerts

"On tient compte du mal-être DES AUTEURS ET DES VICTIMES"

▶ Les équipes se sont également spécialisées en gestion du harcèlement scolaire

▶ Le deuxième plus grand chantier auquel font face les équipes mobiles de l'enseignement est le harcèlement en milieu scolaire. Pour l'année 2016-2017, elles ont reçu 492 demandes d'intervention pour cette matière. "Tout problème de conflit n'est pas forcément du harcèlement. La première étape est donc de déterminer s'il s'agit bien de harcèlement. On explique

alors aux élèves comment fonctionne la dynamique du harcèlement et pourquoi ça peut être aussi destructeur et pousser des gens au suicide. On va procéder à une analyse de la dynamique de classe et analyser ce qui a été proposé à l'auteur et à la victime et voir si c'est approprié", explique Bruno Sedran, coordinateur des équipes mobiles pour l'enseignement.

ENCORE UNE FOIS, c'est la nuance le maître mot. "Souvent, la réponse apportée aux auteurs de harcèlement est la répression et la sanction. Le problème, c'est

que l'auteur développe une envie de vengeance qui aurait pour conséquence d'isoler encore plus la victime. Si l'auteur de harcèlement fait ce qu'il fait, c'est souvent parce qu'il y a une forme de mal-être. Une partie de notre travail est donc de trouver la source de ce mal-être. Mais on prend évidemment également le mal-être de la victime en compte. On effectue aussi un travail au niveau des parents : on les informe et on tente de les rassurer sur leur rôle en tant qu'éducateur", explique le coordinateur.

Ma. Be.

La première préoccupation: le décrochage

▣ En 2016-2017, les équipes mobiles de l'enseignement ont reçu 1.478 demandes d'interventions relatives au décrochage scolaire

► Pour l'année scolaire 2016-2017, les équipes mobiles de l'enseignement ont reçu 1.478 demandes d'interventions relatives au décrochage scolaire d'un ou plusieurs élèves. La problématique de l'absentéisme occupe de loin la première place dans les demandes adressées par les directions d'écoles à ce service de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

"À partir de neuf demi-jours d'absence, les écoles avertissent le service de contrôle de l'obligation scolaire qui vont voir si il y a un problème récurrent d'absentéisme. Ce service va alors nous confier le dossier et on va intervenir dans

l'école sur autorisation de la direction", explique Bruno Sedran, coordinateur des équipes mobiles de l'enseignement.

UNE FOIS SOLLICITÉS, les agents s'attellent à déterminer les raisons de l'absentéisme. "On va commencer par s'intéresser au lien qu'entretient l'élève avec sa famille: voir si la famille vient quand elle est convoquée par l'école, voir comment se passe l'entente entre la famille et l'élève... C'est une étape très importante et qui nous permet souvent de comprendre la cause de l'absentéisme. Je me souviens du cas d'une maman célibataire dont les deux en-

fants étaient en situation de décrochage scolaire. Elle venait de perdre son emploi et avait la tête à tout autre chose que la scolarité de ses enfants. L'absentéisme vient d'une série de facteurs. Quand on connaît la situation familiale, on peut servir de relais avec d'autres services locaux comme les CPAS ou des services de l'Aide à la jeunesse. Parfois des familles nous disent qu'elles ne savent pas comment suivre leur enfant d'un point de vue pédagogique, on va alors les diriger vers des associations qui pourront les aider, comme des associations en milieu ouvert (Amo)", explique-t-il.

Ma. Be.

Radicalisme: "L'EXCLUSION n'est pas la solution!"

▣ Les équipes mobiles de l'enseignement accompagnent les écoles touchées par la radicalisation d'élèves

► Les équipes mobiles de l'enseignement interviennent également dans les écoles qui ont une inquiétude concernant la radicalisation réelle ou supposée d'élèves. Toujours sur demande de la direction, les agents proposent une première analyse de la situation et du degré d'inquiétude de l'établissement. "Il peut par exemple s'agir d'un élève qui s'est opposé à un enseignant et a déclaré en classe qu'il était pour l'extrême droite. On va évaluer le contexte de l'école et déterminer les raisons qui ont poussé l'élève à tenir ce type de propos. On a aussi déjà pu observer que la radicalisation

supposée d'un élève sert de prétexte au harcèlement d'élèves. On est là pour analyser tout ça", explique Bruno Sedran, coordinateur des équipes.

"Que ce soit dans des situations de harcèlement ou de radicalisation, l'exclusion de l'élève n'est jamais la solution. Il ne faut pas oublier qu'il y a une obligation d'instructions pour les mineurs en Belgique. Si un élève est exclu, il devra trouver une autre école et il n'y a pas de raison que son comportement change. En excluant un élève, on ne stoppe pas le problème. On considère que l'école est un lieu de construction et qu'un élève est un

adulte en construction. Au lieu d'exclure un jeune, nous estimons qu'il est préférable de le maintenir dans une situation d'apprentissage", indique-t-il.

DANS LES CAS les plus sérieux, d'autres services sont cependant impliqués. "On a déjà été confronté à des élèves qui tentaient d'aller en Syrie mais ce n'est pas de notre ressort. Dans ce cas, on fait appel aux services d'aide à la jeunesse mais on continue à travailler avec l'école concernée pour analyser l'impact de la situation sur l'ensemble de l'école."

Ma. Be.

2.048

C'est le nombre de demandes traitées par les équipes mobiles de l'enseignement en 2017.